

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 MAI

SOUSCRIPTION D'HOMMAGE AU DUC D'ORLÉANS

Une souscription est ouverte dans tous les quartiers de Paris et dans la France entière pour offrir à M^{re} le duc d'Orléans, en souvenir de sa majorité et de la sympathie inspirée par sa conduite si française du 7 février dernier, le magnifique groupe en bronze, l'Armée de la Loire, œuvre du sculpteur A. Croisy, surmonté du groupe allégorique *Fac et spera* (du même auteur), qui est bien la devise du premier conscrit de France : *Fais ton devoir et espère !*

Le groupe en bronze de 2 mètres 50 de hauteur est formé de 15 figures ayant 80 centimètres.

Toutes les sommes, même les plus modestes, pourront être versées en espèces ou envoyées en timbres-poste à notre bureau, avec les noms des souscripteurs très lisiblement écrits.

Les noms des souscripteurs ne seront pas publiés dans le journal, mais ils seront recueillis et enregistrés pour former un Livre d'Or, qui sera remis à S. A. R. le duc d'Orléans.

Les journées à Clairvaux

Voici, sur l'emploi habituel des journées du duc d'Orléans, prisonnier à Clairvaux, des détails qui intéresseront certainement nos lecteurs ; nous les empruntons au *Soleil* :

« Dès son installation dans le pavillon de l'infirmerie, le prisonnier a réglé sa vie d'une façon précise, afin de donner au travail la plus grande partie de son temps.

» Toujours levé à 7 heures du matin, suivant une habitude déjà vieille, M^{re} le duc d'Orléans prend une tasse de lait et se met immédiatement à la besogne. Il y reste jusqu'au moment où le gardien lui apporte son courrier ouvert et visé par le directeur de la prison. Ce courrier est toujours volumineux. On ne se fait pas une idée du nombre de témoignages de sympathie quotidiennement adressés au Prince et lui venant de toutes les classes de la société. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il y est très sensible et que toutes ces missives émues ou vibrantes lui emplissent le cœur d'une légitime fierté ?

» A 11 heures, M^{re} le duc d'Orléans quitte sa cellule, accompagné de son gardien, et se rend par les chemins de ronde et la cour d'honneur jusqu'au jardin réservé du directeur, pour y faire sa promenade quotidienne, d'une heure environ. Le Prince, habitué de bonne heure à tous les exercices physiques qui font les corps souples et vigoureux, trouve dans sa courte promenade quotidienne un soulagement réel à l'immobilité relative qui lui est imposée dans sa cellule durant tout le reste de la journée. Après avoir arpenté dans tous les sens, à grands pas, les allées du jardin, le duc d'Orléans s'accoude parfois au bord de la terrasse

qui donne sur la Maison centrale et médite longuement sur ce rouage pénitentiaire, dont il connaît aujourd'hui tous les secrets. Pas une voix humaine ne monte des ateliers, où le silence absolu est de règle pour les 1,200 malheureux qui y sont enfermés ; seules, la voix puissante des machines à vapeur et celle, plus lamentable, de la sirène appelant les condamnés au travail, ont le droit de se faire entendre et planent sur cet enfer.

» Midi sonne. Le Prince est ramené dans sa cellule où bientôt son déjeuner lui est apporté. Le prisonnier mange d'un bon appétit ; mais ses menus, qu'il règle lui-même, sont toujours fort modestes et ne suffiraient pas, sans doute, à ceux qui, jadis, ont inventé de toutes pièces les fameux menus de la Conciergerie.

» Après son déjeuner, vite terminé, le Prince reprend ses lectures historiques ou militaires, en attendant l'arrivée de ses amis, qui ne peuvent pénétrer dans la prison qu'à partir de 2 heures ; à cette heure, le Prince peut recevoir ceux qui ont été autorisés par le ministre de l'Intérieur à pénétrer dans la Maison Centrale. Tous les jours, à 5 heures, souvent plus tôt, le Prince, retombe dans sa solitude. Allumant une cigarette ou un cigare — cigare modeste, car les cigares de choix lui sont interdits — il se remet au travail jusqu'à 7 heures, heure à laquelle son dîner, aussi simplement composé que le déjeuner, lui est apporté de l'hôtel Saint-Bernard.

» A ce moment, alors que les travaux du pénitencier ont pris fin, que les machines à vapeur ont cessé de souffler et que le sinistre mugissement de la sirène ne se fait plus entendre, aucun bruit ne monte de l'ancienne abbaye, où 1,200 coupables et un innocent subissent leur peine. »

MORT DU BOULANGISME

Le Comité boulangiste s'est réuni, dans son local, rue de l'Arbre-Sec.

La discussion a été très vive.

M. Naquet a déclaré qu'il ne restait plus qu'à rédiger l'acte de décès du boulangisme.

M. Laguerre a reconnu qu'il n'y avait plus à s'occuper du boulangisme, la pièce étant finie et le rideau tombé ; qu'il serait maladroit et puéril de chercher à lutter contre le courant qui se produisait et qu'il fallait se recueillir pour quelque temps.

A chaque instant, dans ce débat animé, on entendait les mots de trahison, d'infamie, de lâcheté. On sentait la haine et le mépris de l'homme que l'on acclamait hier avec tant de frénésie.

On a blâmé beaucoup les notes publiées par la *France* et qui tendaient faussement à dire que M. Boulanger allait revenir, alors que déjà tout était décidé.

Boulanger a trouvé quelques défenseurs, mais bien peu, et parmi les moins importants du groupe.

Finalement, on a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant dans lequel le nom du général est intentionnellement omis :

« Le Comité républicain national,
» Considérant qu'il ne saurait abandonner

dans la défaite les cent quarante-quatre mille vaillants électeurs de Paris et du département de la Seine qui viennent de se grouper une fois de plus autour du programme du parti républicain national,

» Déclare que, sans vouloir troubler le pays par des agitations momentanément stériles, il maintient dans son intégralité son programme de réconciliation française et de réformes sociales.

» Vive la révision !

» Vive la liberté !

» Vive la République nationale !

» Pour l'unanimité du Comité républicain national,

» A LAISANT,

» Vice-président. »

M. Déroulède voulait provoquer dès maintenant la dissolution effective de la Ligue des Patriotes, mais il a ajourné tout au moins son projet.

Provisoirement, le Comité subsiste.

LES VICTIMES DU TONKIN

Nous avons, ces jours derniers, reçu des nouvelles du Tonkin. Elles ressemblent à toutes celles que l'on nous a données dès le début de l'expédition, c'est-à-dire qu'elles sont singulièrement optimistes. Toujours le même cliché, toujours des renseignements de nature identique : « Des engagements, nous dit-on, ont eu lieu dans telle ou telle province, tel village a été brûlé, l'ennemi a subi des pertes énormes ; les nôtres sont insignifiantes ». Parfois, cependant, on avoue que nous avons eu quelques tués et quelques blessés, mais on se hâte d'ajouter, en manière de correctif, qu'il ne s'agit que de soldats annamites.

Il y a là trop d'ambiguïté pour que l'opinion publique puisse se déclarer satisfaite.

Eh ! bien, voici un fait qui donnera une idée de la nature et de l'étendue de nos pertes :

Cette semaine, le 4^{er} régiment étranger a fait célébrer un service en l'honneur des officiers du régiment morts au Tonkin.

« La liste se compose de deux colonels, trois chefs de bataillon, quatorze capitaines, dix-sept lieutenants et deux médecins ! »

Quant au chiffre de soldats tués, on n'en parle point. Mais il doit être d'une navrante éloquence !

Récriminer ! A quoi bon ! Il en sera dans l'avenir ce qu'il en a été dans le passé.

(La Sarthe.)

Le Panama

La Commission d'Etudes vient de remettre à M. Achille Monchicourt, liquidateur de la Compagnie de Panama, le rapport d'ensemble sur la situation du Canal interocéanique.

Dans ce travail que nous avons sous les yeux, la Commission reconnaît d'abord la possibilité de construire un canal à écluses.

Le système le plus avantageux, suivant elle, comprendrait un bief de partage de 20 kilomètres de longueur, à la cote de 34 m. 50 au-dessus du niveau de la mer, et une série

d'écluses ne dépassant pas 11 mètres de chute.

Le coût du travail est évalué à neuf cent millions. Dans cette somme, figurent les intérêts à servir pendant la durée des travaux, estimés à huit années.

D'autre part, l'apport de l'ancienne Société aura les terrains acquis, les travaux exécutés et la concession elle-même, peut être envisagé comme équivalent à la moitié au moins de la dépense de 900 millions restant à faire.

D'après la Commission, le Canal donnerait, trois ou quatre années après son ouverture, une recette annuelle de 37,700,000 francs. Quatre ans plus tard, ce revenu arriverait à 50,600,000 francs, et enfin, douze années après le début de l'exploitation, il atteindrait 64 millions.

Nous n'apprécions pas. Nous résumons simplement et sommairement le rapport.

INFORMATIONS

AU PALAIS-BOURBON

Les couloirs manquaient complètement hier d'animation. La commission d'enquête sur l'élection de Saint-Dié s'est réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Vigier qui tend à l'invalidation de M. Picot.

En dehors de cette commission et de la commission du budget, la commission du travail des femmes dans les manufactures offrait seule quelque intérêt ; cette commission a été saisie dans cette séance des pétitions tendant à la réduction à huit heures de la journée de travail, qui ont été apportées le 4^{er} mai au Palais-Bourbon.

Il est probable quelle demandera à entendre le plus tôt possible, peut-être même aujourd'hui, les députés qui ont remis les pétitions à la présidence de la Chambre.

M. Déroulède, député, a demandé, avant-hier, un congé de trois mois et est parti pour l'Italie. On lui prête l'intention, à son retour, de remplacer « la Ligue des patriotes » par une « Ligue nationale » dont il serait naturellement le chef.

Vaine tentative ! Là où le boulangisme a échoué, le déroulédisme ne réussira pas.

Une grande irritation règne parmi les boulangistes contre MM. Naquet et Laguerre. Au premier, on reproche sa « modération », à l'autre, « son aveugle confiance ».

M. Naquet était particulièrement isolé mardi dans les couloirs de la Chambre.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Les dépêches de la journée signalent une détente dans tous les centres ouvriers, dans le Nord.

Dans le bassin de la Loire, la crise houillère rend probable une cessation générale du travail.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a conféré hier matin avec M. le général de

Miribel, chef d'état-major général, et avec M. le général Jamont, commandant du 6^e corps.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le mouvement administratif, actuellement en préparation, paraîtra au *Journal officiel* avant la fin de la semaine.

Il portera, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, sur trois ou quatre préfets et quelques secrétaires généraux.

M. Le Mallier, préfet d'Indre-et-Loire, sera déplacé.

Contrairement à ce qu'on avait cru tout d'abord, M. Bonnefoy-Sibour restera en Corse. Mais il se confirme que M. Vel-Durand, préfet du Nord, sera mis en disponibilité ou tout au moins déplacé.

LA FERMETURE DES MAGASINS LE DIMANCHE A BERLIN

Les grands magasins de modes de Berlin se sont déclarés prêts à fermer les dimanches leurs magasins et ateliers.

Les socialistes ont résolu de mettre en quarantaine les magasins qui restent ouverts les dimanches après-midi.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 mai 1890.

Marché ferme avec une très petite nuance de lourdeur en clôture. Le 3 0/0 a fermé à 89.45 ; le 4 1/2 0/0 cote 106.

Le Crédit Foncier a varié de 1,317.50 à 1,300 pour reprendre, en fin de Bourse, à 1,305.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a éprouvé quelques réalisations à 800. Par contre, la Banque Nationale du Brésil a monté de 575 à 585.

La Société Générale sans changement à 475, ainsi que la Banque d'Escompte à 524.25. La Société de Dépôts et Comptes courants a été demandée à 600.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien a suivi, depuis l'origine, une progression constante. Ainsi, en 1881, année de sa fondation, les prêts s'élevaient à 5,500,000 francs ; en 1889, ils ont dépassé 34 millions.

Les actions des Etablissements Eiffel ont été demandées à 587.50. La Société, constituée pour une durée de cinquante ans, est un capital de 6 millions de francs représentés par 12,000 actions de 500 fr. libérées de 350 fr. au moment de la souscription.

L'action Aurifère Argentine est demandée à 30 fr. La Société est propriétaire de mines d'or représentant une étendue de terrain dépassant 170 hectares et très riches en or.

Signalons une nouvelle hausse sur les actions de La Perla qui sont l'objet de nombreuses demandes à 502. Les nouvelles de la mine continuent à être excellentes et les travaux de sondage avancent très rapidement.

Les Pierreries de Ceylan se sont traitées à 65.

L'obligation des Chemins de Porto-Rico conservé un bon courant d'affaires à 285.

On reste à 400 sur l'obligation des Chemins Economiques.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES BECS-SALÉS

Un admirateur du *langage* rabelaisien, M. Grellet, du café de la Paix, a souhaité en ces termes la bienvenue à la confrérie des Becs-Salés, et a laissé es-mains de chacun d'eux copie de ce cordial accueil :

Messires Becs-Salez,

Moult sont les Saumurois esbaudys de vostre gaye présence dans les antiques murailles de leur bonne ville ; et pour ce que bien savent que estes braves compagnons de la plantureuse Touraine tant renommée ez beuverges, espèrent d'autant, que les divines essences et liquides substances que dégusterez en leurs celliers, hostels et aultres saintz lieux, ne vous induiront mie en regretz de vostre voyage en leur plaisant pais, veu que l'Anjou peut mettre sur nappes les plus délicates et pétillantes purées septembrales, tant pour la belle couleur aurée que pour le Savoureux fumet.

Par ainsy, appreztez vos parfonds et robustes estomachs !

Sus aux bedonnantz flacons ! Ez mains gentils goubelets, et beuvons à la ronde ceste bonne eue béniste de Cave !

Vous soubviennet que ez bréviaires angevins se trouve ceste sage parole avoir esté par nos ancestres escripte :

« Quand faut-il boyre ? Premier, le matin en soi levant ; second, le soir en soi couchant ; puis à chascun repast ; et dans la vesprée, humer le bon piot, dès que il vous soubrit. »

Tousjours sommes en nostre bonne ville pretz à cestui tant excellent précepte exécuter. Joingnez-vous à nous, Compainz Becs-Salez, nos amis ! Donnons, avant la bataille, l'accolade fraternelle à la Dive Bouteille de maistre François, vostre tant vénéré aieul, et crions gayement : Aux Armes !

Tenons lors pour asseuré que l'an prouchain nous reviendrez plus nombreux et plus assoiffez que oncques fustes, en notre affriolante cité, où sera tousjours vostre arrivée avecque moult grand liesse accueillie et festée.

En ceste bonne ville de Saumur, ce VI^{ème} jour de mai de l'an mil huit cent quatre-vingt-dix.

LE CLAIRON

C'est très beau la musique ; mais les gamins de notre ville en abusent par trop actuellement. Toute la journée on a les oreilles brisées des sons aigrés du clairon, et on ferait bien, pour la circonstance, de mettre en vigueur un arrêté de police qui défend de jouer en ville de cet instrument assourdissant.

LACHER DE PIGEONS

La Société Colombophile d'Angers se propose de faire un lâcher de pigeons à Saumur, dimanche prochain, à 8 heures du matin, place de l'Hôtel-de-Ville.

Ces pigeons sont destinés pour Bourges.

VOL A LA GARE DE SAUMUR

Hier, dans la nuit, des voleurs se sont introduits dans l'enceinte de la gare d'Orléans, ont pénétré dans le wagon de 1^{re} classe du train de La Flèche, et ont emporté les deux cousins.

Ils ont pris la fuite en franchissant la haie,

sur la route de Saint-Lambert-des-Levés. Une enquête est ouverte. Des nomades qui circulent avec des voitures pourraient bien être les coupables ; il est certain que cela leur servirait de matelas dans leurs maisons roulantes.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain 11 mai, à 8 heures du soir.

Programme

1. *Le 71^e Régiment*, allégo (Hérard).
2. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie.
3. *Valérie*, mazurka (Sellenick).
4. *Nabuchodonosor*, ouverture (Verdi).
5. *Palais-Royal*, polka.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

L'AFFAIRE TERPERAULT

C'est par erreur, dit le *Hallierment*, que nous avons annoncé hier que M. le procureur général prendrait la parole vendredi dans l'affaire Terperault, d'Allonnes. C'est aujourd'hui que vient cette affaire.

LE COSTUME DES LYCÉENS

Est-ce une réforme utile ?

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient de décider que la tunique des élèves des lycées nationaux serait remplacée, à dater du mois d'octobre prochain, par un veston ou par une redingote dans le genre de celle que portent les officiers de marine.

Ce dernier vêtement sera réservé aux élèves des classes supérieures, à partir de la rhétorique.

LA FERMETURE DES MAGASINS

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« La commission nommée par le Syndicat commercial et industriel d'Angers pour s'occuper de la fermeture des magasins le dimanche, rencontre dans l'accomplissement de sa mission des obstacles inattendus. Les chefs d'établissements devraient comprendre pour tant que leurs employés ne peuvent travailler sans relâche et qu'un repos d'un jour sur sept, loin de nuire à la perfection du travail, lui sera, au contraire, très favorable, en même temps qu'il accroîtra le zèle du personnel qu'ils emploient.

» Au reste, la combinaison adoptée par le Syndicat ne comportait, pour certains commerçants, la fermeture de leurs magasins qu'à partir de midi ou même de deux heures. Les intérêts bien compris des patrons sont ici d'accord avec ceux des employés pour réclamer l'adoption d'une mesure excellente à tous les points de vue. D'ailleurs, les efforts et le dévouement des membres du Syndicat, secondés par la presse angevine, unanime à réclamer la fermeture des magasins le dimanche, auront bientôt raison, nous voulons l'espérer, d'hési-

tations que rien ne justifie. Afin d'obtenir ce résultat, il faut créer un courant d'opinion assez fort pour vaincre toutes les résistances. Nous comptons sur nos lecteurs pour nous aider dans cette tâche. Leur concours nous sera précieux : chacun d'eux voudra bien nous l'accorder, dans sa sphère et selon ses moyens d'action. »

Extrait du *Petit Courrier* :

« Nous espérons bien que tous les commerçants de la ville d'Angers consentiront à fermer le dimanche, au moins à partir de midi ou de deux heures. Ils comprendront que, lorsque les employés ont fourni une étape de six journées ou six journées et demie de travail, un instant de repos leur est nécessaire. On l'a dit et on l'a répété maintes fois : un arc toujours tendu perd complètement sa vigueur.

» De plus, la fermeture des magasins le dimanche ne peut préjudicier en quoi que ce soit au commerce ou à l'industrie. Si tout le monde s'entendait pour fermer, il est évident que nul ne serait dans une situation plus défavorable que son voisin. Le *statu quo* serait maintenu et ce serait tout bonnement une habitude à prendre pour les clients.

» Chez nos voisins les Nantais, où la fermeture des magasins a lieu régulièrement tous les dimanches, le commerce local n'en souffre en rien.

» Enfin, chez les Anglais, toutes les industries et tous les commerces chôment sans exception le septième jour de la semaine. Cela empêche-t-il l'Angleterre d'être la nation commerciale et industrielle la plus puissante du monde entier ? Non, assurément.

» Nous sommes convaincus que les membres du comité d'organisation de la fermeture des magasins parviendront à obtenir l'adhésion de tous les patrons. On fait, le dimanche, provision de forces et d'énergie pour les fatigues de la semaine. »

CHOLET. — Nous apprenons que le concours musical promet d'être magique.

Près de cinquante sociétés se sont fait inscrire ; la commission d'organisation et la municipalité se proposent de donner le plus d'attrait possible à cette fête, afin de laisser aux étrangers qui se rendront à Cholet, pendant ces deux jours, les meilleurs souvenirs.

LA LUNE ET SES PRÉSAGES

Voici, nous dit-on, quels sont les présages à tirer de la lune :

Si trois à quatre jours après le renouvellement de la lune, elle est bien nette, c'est signe d'un beau temps qui durera.

Si le second ou le troisième jour de la nouvelle lune, les cornes sont émoussées, c'est signe d'une pluie prochaine. Si le disque est fort rouge, c'est signe de grand vent et de mauvais temps.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Corbeille de Noces

PAR JEAN LORFÈVRE.

Mais, en ce moment, il n'entendait point la raison qui parlait chez lui cependant plus souvent que la colère ; sa mauvaise humeur se répandait sur les êtres et les choses de Chabrinant ; jamais il n'avait vu une ville aussi ridicule.

Le *Pensionnat bleu* lui-même, qui en entrant lui avait paru si bien distribué, ne lui offrait en sortant que de choquants défauts.

Ce n'était pas en vain que M. Martial Mauvrain avait fait sa fortune dans des entreprises de constructions et d'achats de terrains, et qu'il avait fait surgir de terre presque tout un quartier de Melbourne, avec l'instantanéité d'un truc d'opéra ; il s'y connaissait ; et son mépris pesait lourdement sur les maisons maladroitement bâties qui entouraient la place dont le pensionnat était le plus bel ornement.

Il s'apaisa cependant en prenant par la Grande-rue où les maisons avaient un air tout

moderne et n'étaient pas trop laides, il dut en convenir.

Il remarqua surtout à l'angle de deux rues assez animées, les plus fréquentées de la ville, une sorte de petit hôtel qui tranchait absolument sur les habitations environnantes.

Au-dessus de la porte étaient sculptés, dans la pierre, deux panonceaux.

— Bon, pensa M. Martial Mauvrain, voilà un notaire plus solide que les autres ; au lieu des deux mauvaises plaques en cuivre qui d'ordinaire s'ouvrent comme des coquilles d'huîtres, à la porte de ces officiers ministériels, voilà des armes parlantes en pierre. Mais, pour avoir une telle maison, il faut que ce notaire fasse beaucoup d'affaires à Chabrinant.

Et M. Martial Mauvrain songea à noter l'endroit ; car il avait une idée...

Il était possible qu'avant son départ il eut besoin d'aller trouver le notaire. Et l'étude de celui-ci lui paraissait bonne, à en juger par les apparences.

Il avisa un commissionnaire assis sur sa sellette au rebord du trottoir en face de la maison.

— Mon brave, lui dit-il, je ne suis point du pays ; à qui appartient donc cette maison ?

— Je ne sais pas, répondit l'autre.

— Comment, vous ne savez pas ? Et vous êtes commissionnaire dans le quartier !... Vous êtes installé en face !

M. Martial, très habile physionomiste, regarda son homme : sa figure lui parut quelque peu fautive et lui fit mauvaise impression ; sa peau était plutôt flétrie par des excès que lalée par la vie au grand air.

Alors l'autre se reprenant avec une certaine subtilité :

— Je ne sais pas en effet à qui appartient cette maison ; je sais qu'elle est habitée par M. Courmont.

— Un notaire ?

— Oui.

M. Mauvrain était tout surpris, il croyait saisir sur le visage de l'homme une expression de méfiance à son endroit. La question qu'il lui avait adressée était cependant bien naturelle...

— Je suis commissionnaire et je me suis placé ici parce que c'est un bon endroit ; mais je ne m'occupe pas de M. Courmont ; je sers qui me paye, rien de plus ; si vous avez des bagages à porter, je suis votre homme ; n'oubliez pas le pourboire.

— C'est un commissionnaire comme les

autres, se dit M. Mauvrain.

Et pour sa peine, avec la belle générosité qui lui était habituelle, il lui donna un louis.

L'homme ne se fondit point en remerciements, ce qui étonna beaucoup M. Martial Mauvrain, habitué dans ces circonstances à recueillir plus d'enthousiasme.

Il s'en alla après avoir bien remarqué la disposition des lieux et le numéro de la maison de M^e Courmont.

Le commissionnaire le suivit des yeux et vit bien la rue transversale qu'il prit en flânant. Puis il tira de sa boîte un morceau de pain, qu'il mangea, très ostensiblement, avec un appétit de jeûneur, tout en ne perdant pas de vue les allées et venues des habitués de l'étude Courmont.

III

Mlle Delcroix était quelque peu au courant des affaires de famille d'Hélène Mauvrain ; elle n'ignorait pas que son père et son grand-père étaient depuis longtemps brouillés.

Elle savait de plus aujourd'hui quelle impression la jeune fille avait produite sur son aieul, un peu farouche, puisqu'il était venu témoigner, lui-même, de son désir de la voir.

Au premier quartier, si elle se montre sans tache noire, c'est signe de beau temps. Quand la lune au plein est claire, sans tache noire et sans cercle rouge à l'entour, c'est un signe de beau temps. Si, au contraire, on aperçoit quelque tache noire dans son disque et deux ou trois cercles autour de la lune, cercles noirs et épais, il tombera une grande quantité d'eau, il fera un mauvais temps.

En été, la lune qui paraît rouge à son lever, pronostique une très grande chaleur.

Lorsqu'elle se montre claire en se levant, on n'a que du beau temps à attendre.

Un ciel serein de toute part, quand la lune est nouvelle, est un signe de beau temps.

Mais si vous trouvez quelques exceptions à la réalisation de tous ces pronostics, il ne faudra pas vous en étonner.

A ceux qui aiment sonder les cieux étoilés ou non de vérifier ces dires !

Billets d'aller et retour de toutes classes à destination de Lourdes

Prix des billets (aller et retour compris)

Les prix et les durées de validité des billets d'aller et retour sont fixés comme suit, d'après les distances à Lourdes des gares de départ situées sur l'un quelconque des réseaux de l'Etat, de Paris à Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée et du Midi, d'après un itinéraire choisi par le voyageur.

De 150 à 200 kil., 25 0/0 de réduction pour une durée de 4 jours.

De 201 à 300 kil., 30 0/0 de réduction pour une durée de 5 jours.

De 301 à 400 kil., 35 0/0 de réduction pour une durée de 6 jours.

De plus de 400 kil., 40 0/0 de réduction, sans que le prix puisse être inférieur à celui d'un parcours de 400 kil. Durée 7 jours.

Exceptionnellement : pour les stations de départ situées à plus de 500 kilomètres de Lourdes, le coupon de retour est valable dans les trains arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai de 7 jours ci-dessus fixé, pourvu que le départ du voyageur ait eu lieu dans ce délai.

Nota. Ces billets sont délivrés dans toutes les gares du réseau d'Orléans. — La demande doit en être faite à l'avance.

CONDITIONS. — Les billets d'aller et retour sont délivrés par l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent à leur gré choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au chef de gare.

CHEMIN DE FER DE L'ETAT

Billets de bains de mer (aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction). — Délivrance du 4^e mai au 31 octobre.

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Saint-Père-en-Retz (1), Pornic, La Bernerie, Les Moutiers, Challans (2), Saint-Gilles-Croix-

de-Vie, les Sables-d'Olonne, La Rochelle, Châtelailon, Fournas, Marennes, Le Chapus, La Tremblade (3) et Royan, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat (Paris Montparnasse excepté).

Les billets de bains de mer sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de dix jours, moyennant un supplément égale à 10 0/0 du prix du billet. Ce supplément doit être payé avant expiration de la validité. La prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de dix jours est de 10 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

(1) La station de Saint-Père-en-Retz dessert la plage de Saint-Brévin-l'Océan.

(2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-des-Monts.

(3) La station de la Tremblade dessert la plage de Ronces-Bains.

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer au départ de Saumur (Orléans)

	Prix des billets aller et retour		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Saint-Père-en-Retz	30.05	22.75	16.70
Pornic	32.05	24.20	17.75
La Bernerie	31.60	23.90	17.50
Les Moutiers	31	23.40	17.30
Challans	27.90	21.10	15.40
St-Gilles-Croix-de-Vie	28.15	21.30	15.55
Les Sables-d'Olonne	26.15	19.85	14.50
La Rochelle	26.90	20.20	14.75
Châtelailon	27.80	21	15.35
Fournas	27.90	21.20	15.40
Marennes	30.20	22.85	16.70
Le Chapus (4)	31	23.45	17.15
La Tremblade	39.90	28.50	20.75
Royan	35.10	26.90	19.75

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

(4) La gare de Saumur délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-dessus qui comprennent le trajet par mer entre Le Chapus et Le Château-Quai.

Places entières : 1^{re} classe, 32.50 ; 2^e classe, 24.95, 3^e classe, 18.35. — Enfants de 3 à 7 ans : 1^{re} classe, 16.30 ; 2^e classe, 12.55 ; 3^e classe, 9.20.

FAITS DIVERS

Lorsque la Compagnie des Allumettes exploitait le monopole que M. Thiers lui avait fait concéder, elle fournissait au public des produits exécrables ; depuis que l'Etat a pris la régie des amorphes et autres bouts de bois soufrés et phosphorés, les allumettes ne flambent plus. Tout le monde se plaint.

Aussi, un mauvais plaisant nous dit qu'au ministère des finances on ne se sert plus que d'allumettes de contrebande.

Verra-t-on plus clair dans les comptes du budget ? On en peut douter. En attendant, le public, s'il ne parvient pas à s'éclairer, éclaire tout de même.

UN CHARTREUX SOLDAT

On lit dans la *Gazette du Midi* : « Un religieux de la Grande-Chartreuse, ancien officier, a été appelé dernièrement à faire à Marseille un service de deux mois. Nous pourrions dire dans quel régiment. Il ne s'est pas cru, en se soumettant à la discipline mili-

taire, dispensé de la discipline du cloître, si sévère à la Grande-Chartreuse. Nous pouvons affirmer qu'il a rencontré dans le corps d'officiers tous les égards auxquels il avait droit et même un véritable respect. »

GARDE FÉMININE. — Une compagnie de milice, composée exclusivement de femmes et régulièrement organisée, vient de se former à New-York ; ces « soldats » sont au nombre de cent ; ils appartiennent à des familles riches et considérées.

Il y a peu de femmes mariées dans cette nouvelle compagnie ; les uniformes adoptés consistent en robes courtes descendant à mi-jambes environ, guêtres jaunes pour les simples soldats et blanches pour les officiers ; en guise de corsage, une blouse retenue par un élégant ceinturon et assez ample pour ne pas gêner les mouvements, et, pour coiffure, un képi exactement semblable à celui de la milice de l'Etat. Divers comités se composant chacun de sept membres ont été déjà nommés pour l'achat des armes.

La nouvelle compagnie n'a pas encore de salles d'armes spéciales, et on espère que dans quelque temps les amazones de New-York pourront figurer avec honneur dans toutes les grandes fêtes publiques auxquelles la milice prend part.

— Votre fille est charmante, disait-on à M. Prudhomme ; mais votre fils est bien laid.

— Vous me surprenez, car voici trois ans qu'il a le prix de physique.

Dans l'école primaire d'un arrondissement excentrique de Paris, un inspecteur interroge une petite fille et lui demande la signification du mot *salvaire*.

L'enfant cherche et ne trouve pas. L'inspecteur veut lui venir en aide :
— Que fait votre papa ?
— Il travaille.
— Quand le paye-t-on ?
— Chaque samedi.
— Alors que rapporte-t-il ce jour là quand il rentre ?
— Son plumet !

Pendant les 28 jours : Un réserviste est désigné par le caporal de semaine pour balayer la chambre, laquelle, il faut le reconnaître, est un peu plus sale après l'opération qu'avant.

— Qu'est-ce que vous f...ichez donc dans le civil ? demande le caporal.
— Moi, je suis avocat.
— Ah bien... ça doit être propre dans votre tribunal...

On trouve sur la route le cadavre d'un malheureux. Il a sur lui des papiers qui constatent son identité.

Le brigadier charge un gendarme d'aller apprendre la triste nouvelle à la veuve du défunt, et lui recommande d'y mettre des formes.

Le gendarme pique des deux, arrive chez la dame et pose immédiatement cette question :
— C'est bien ici la veuve Proupelard ?

— Je vous le donne en mille !
— M. Mauvrain, peut-être ?
— Non, cela n'aurait rien d'extraordinaire, tandis que...
— Tandis que ?...
— Tu es insupportable avec tes mystères.
— Eh bien ? puisque vous n'avez pas assez d'imagination pour le deviner, je vais vous le dire.

L'indiscrette jeune fille ajouta encore plus bas, en mettant ses deux mains autour de sa bouche, comme pour empêcher les paroles de s'envoler :

— Un officier de marine, ma chère !
— Un officier !
— Ce n'est pas possible.
— Tu nous contes des histoires.
— Du tout, je l'ai vu, de mes yeux vu. Il a une casquette galonnée.
— Est-il brun ou blond ?
— Brun.
— Tant pis, j'aime mieux les blonds.
— Et tu dis qu'il montait chez Mademoiselle ?
— J'en suis sûre, car au risque d'être surprise, je me suis avancée jusque dans le vestibule de l'escalier et je l'ai vu qui s'arrêtait

CONSEILS ET RECETTES.

ENCRE PERFECTIONNÉE

C. P. Dimitry, de la Nouvelle-Orléans, donne la formule d'une encre perfectionnée qu'il assure indélébile. On l'obtient ainsi : on dissout du bichromate de potasse, on ajoute de la gélatine, également en solution ; on fait chauffer, puis on laisse reposer à la lumière pendant une demi-heure : on ajoute ensuite du noir d'alumine dissout dans l'eau et quelques gouttes de créosote, après avoir laissé reposer et avoir filtré, si cela est nécessaire.

D'après l'inventeur, les traits tracés avec cette encre ne tourneraient pas aux teintes de rouille, elle ne serait pas corrosive et résisterait aux lavages et aux acides.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT		AVOINE	
	de 19 » à » » »	de 10 » à » » »	de 9 50 à » » »	de 9 50 à 10 » » »
Angers,	de 19 05 à 19 25	de 9 50 à 10 10	de 9 75 à » » »	de 8 50 à 9 » » »
Saumur,	de 18 50 à 19 » » »	de 9 25 à » » »	de 8 50 à 9 » » »	de 8 50 à 9 » » »
Baugé,	de 18 75 à » » »	de 9 25 à » » »	de 8 75 à 9 » » »	de 8 75 à 9 » » »
Segré,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Beaupréau,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Montfaucon,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Montrevault,	de 18 75 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Chemillé,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Champloceaux,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
St-Florent-le-Vieil,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Vihiers,	de 18 75 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Brissac,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Chalonnès,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Doué,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »
Cholet,	de 18 50 à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »	de 9 » » à » » »

Nantes, blés américains, de 25 » à 25 50 les 100 kilos.
Bons blés français, de 24 » à 24 75 les 100 kilos.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1^{fr} 50

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

JAMBON D'YORK

1 fr. 30 le demi-kilog.

Ce jambon, dont le poids est d'environ 3 kilog., se recommande à tous les amateurs pour sa finesse et son goût exquis.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Elle réfléchit beaucoup.

Elle pensa que ce serait une bonne œuvre que de faire rentrer dans cette famille la paix et l'union qui s'en trouvaient bannies depuis si longtemps, et la visite du grand-père à la petite-fille pouvait aider à ce rapprochement désiré.

D'autre part, l'intérêt de son établissement, la prudence qui devait guider toutes les actions de sa vie, lui conseillaient de s'abstenir de ne pas prendre, dans ces affaires qui ne la regardaient point, un rôle qui pouvait déplaire.

— Comment, se disait-elle, M. Martial Mauvrain vient à Chabrinant ; il ne pousse pas son voyage jusqu'à Nonchanier, qui se trouve à six heures d'ici et où demeure son fils ! Et il va partir pour ne jamais revenir, peut-être ! Leur mauvaise intelligence, en y songeant bien, paraît vraiment sérieuse.

Mlle Eugénie Delcroix était donc incertaine sur la conduite à tenir ; l'heure fixée pour la réponse à M. Martial Mauvrain allait sonner et l'excellente directrice ne savait encore quelle conclusion donner à cet incident.

Elle réfléchissait profondément, assise en face de son bureau, aux cartons étiquetés avec méthode, et elle paraissait bien soucieuse...

Mlle Eugénie Delcroix avait bien trente à trente-cinq ans ; grande, élancée, toujours vêtue de noir, avec une simplicité élégante, une grande expression de douceur tempérée sur son visage, encadré de cheveux châtain sévèrement lissés, ce qu'avait pu y apporter d'un peu froid la réserve professionnelle. Aussi, tout en tenant la main ferme au règlement, avait-elle su se faire affectionner de ses élèves.

Mais au moment où nous la représentons, tout semblait l'agacer ; le bruit même de la récréation, qui l'égayait d'ordinaire, lui pesait...

Elle se leva et allant vivement à la fenêtre elle jeta les yeux sur le jardin.

— Qu'ont-elles donc aujourd'hui, elles aussi ? murmura-t-elle.

Puis voyant, près des lilas, un groupe des grandes, qui paraissaient livrées à une agitation peu ordinaire :

— C'est encore Mlle Anaïs qui met le désordre ? Qu'y a-t-il donc ?

En effet, la brune Anaïs, de retour du parloir, venait de faire brusquement irruption dans le groupe ; elle parlait à mi-voix :

— Savez-vous qui je viens de voir monter chez Mlle Delcroix ? Devinez...

— Comment veux-tu que nous devinions ?

devant la porte de Mademoiselle.

— Qui cela peut-il être ?
— Encore un amoureux pour Hélène, sans doute, reprit Anaïs, en riant...

— Voyez comme vous êtes peu au courant, Mlle Anaïs, reprit Mlle Laure, la sous-maitresse, en intervenant, cet officier de marine dout la présence ici vous surprend si fort, est tout simplement...

A ce moment, Mlle Eugénie Delcroix ferma sa fenêtre, on venait de frapper à sa porte. Elle se retourna en soupirant, ne sachant encore ce qu'elle allait répondre à M. Mauvrain, car elle croyait que c'était lui qu'on venait lui annoncer. On frappa une seconde fois.

— Entrez, dit-elle un peu brusquement.
— Eh bien, par exemple, c'est du joli ! s'écria une voix riieuse. J'ai failli attendre comme le grand roi et pourtant il ne venait pas du diable comme moi...

Mlle Eugénie Delcroix poussa un cri joyeux.
— Paul ! mon frère ! Tu n'as pas averti...

— Mais si, ma chère sœur, reprit le lieutenant de vaisseau, seulement j'arrive avant ma lettre, voilà tout...

— Grand mauvais sujet !

Et Mlle Eugénie Delcroix embrassa son frère.

(A suivre.)

Étude de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1.

A VENDRE

Sur saisie immobilière
En 2 Lots

En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, rue de la Visitation, n° 64, et Grand'Rue, n° 31.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 7 Juin 1890, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du trois mars mil huit cent quatre-vingt-dix, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le douze mars même mois, volume 46, numéros 24, 25 et 26;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. René Jules Bruneau, propriétaire, renlier, demeurant à Saumur, précédemment qualifié de Limoges et actuellement rue de Bordeaux;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, licencié en droit, exerçant près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

Il sera, sur et contre :

1^o Madame Caroline Haquet, veuve en premières noces de M. Casimir Meunier, peintre en bâtiments, et épouse en secondes noces de M. Georges Bourdon, avec lequel elle demeure à Paris, rue Grange-aux-Belles;

2^o Ledit Bourdon pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse sus-nommée;

3^o Charlotte Meunier, enfant mineure, issue du mariage dudit feu sieur Meunier avec ladite dame Haquet, sous la tutelle dative de M. Florent Toulmé, entrepreneur, demeurant à Vernantes, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-ouest de Saumur, le vingt-et-un décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistrée;

Parties saisies ;
Procédé, le samedi sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur les sus-nommés, es-qualités.

DÉSIGNATION

Premier lot.

Une maison, située à Saumur, rue de la Visitation, numéro 64, comprenant : au rez-de-chaussée, boutique, arrière-boutique, corridor, cave voûtée sous la boutique, petite cour, latrines sous l'escalier, caveau au fond de la cour ; au premier étage, deux chambres à cheminée ; au second étage, même distribution, grenier au-dessus ; ladite maison joignant au nord Chaussiras, au midi Pilon, et au couchant la Grand'Rue.

Mise à prix 1,000 fr.

Deuxième lot.

Une autre maison, située à Saumur, Grand'Rue, n° 31, comprenant : au rez-de-chaussée, boutique, arrière-boutique, corridor, cave voûtée sous la boutique, petite cour, latrines sous l'escalier, caveau au fond de la cour ; au premier étage, deux chambres à cheminée ; au second étage, même distribution, grenier au-dessus ; ladite maison joignant au nord Chaussiras, au midi Pilon, et au couchant la Grand'Rue.

Mise à prix 1,000 fr.

DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Nota. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;
2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE,

Et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

EN 3 LOTS

Au plus offrant et dernier enchérisseur, D'UNE

MAISON D'HABITATION

ET SES DÉPENDANCES

Et de deux :

Parcelles de Terre et Pré

Le tout situé commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 1^{er} Juin 1890**, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Et à la requête de :

1^o Madame Jeanne Eriault, veuve de M. François Besnard, cultivatrice, demeurant à la Raimbaudière, commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire);

2^o M. François Besnard, cultivateur, demeurant à Sauteailles, commune des Cerqueux (Maine-et-Loire);

3^o M. Jean Besnard, cultivateur à Genetion (Deux-Sèvres);

4^o M. Louis Besnard, cultivateur au bourg des Cerqueux (Maine-et-Loire);

Ayant pour avoué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel est constitué pour eux;

En présence de M. Charles Hébert, curateur aux successions vacantes, demeurant à Paris, rue Richelieu, 83, au nom et comme curateur à la succession vacante de Mademoiselle Jeanne Besnard, fonction à laquelle il a été nommé par jugement rendu par le Tribunal civil de la Seine en date du premier mars mil huit cent quatre-vingt-dix, Ayant pour avoué constitué M^e ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

Il sera le dimanche premier juin mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après-midi, en la mairie de la commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire), et par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Saint-Paul-du-Bois (Maine-et-Loire).

Premier lot.

1^o Une maison, à la Raimbaudière, comprenant une chambre froide avec grenier au-dessus, portion de cour commune devant, joignant au nord Louis Gourichon, au levant Besnard, au couchant Cholou et au midi un chemin;

2^o Un jardin, au même lieu, contenant environ six ares, joignant au nord un chemin, au levant François Besnard, au couchant héritiers Lavestres de Saint-Hilaire, au midi Louis Gourichon.

La maison et la cour désignées au plan cadastral sous les numéros 22 P G et 22 P, polygone 9, section D, le jardin sous le numéro 19 P, mêmes section et polygone.

Mise à prix 100 fr.

Deuxième lot.

Une parcelle de terre, appelée le Champ-des-Carles, d'une contenance de un hectare soixante-deux ares, désigné au plan cadastral sous le numéro 3, polygone 3, section D, joignant au levant Barbault et Hervé,

haie dépendant de l'immeuble, au midi Jestreau, la moitié de la haie, côté levant dépend de ce lot, et au couchant Devy, haie de ce lot, et au nord le chemin des Cartes.

Mise à prix 2,000 fr.

Troisième lot.

Le Grand-Pré, numéro 41, polygone 6, section D, contenant trente-trois ares, joignant au nord M. de Maupeissant et Saumestre, haie de moitié vers nord, au midi un chemin, et au couchant un petit chemin.

Mise à prix 600 fr.

Total des mises à prix : 2,700 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A louer à Reims

Établissement complet pour vin de Champagne avec économie de main-d'œuvre de plus de 40 0/0. Caves les plus froides de la Champagne. S'adresser à BRISSET - FOSSIER, à Reims. (134)

A LOUER DE SUITE

Chambre avec Cabinet
CAVE ET GRENIER
13, Montée du Fort.

MAISON & APPARTEMENT

A LOUER

Ancienne route d'Angers.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

OCCASION

A VENDRE un très bel AMEUBLEMENT DE SALON provenant d'un château des environs, et se composant de : 4 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, le tout en très bon état et garni en riche tissu. S'adresser, pour visiter, chez M^{me} RIBAUT, marchande de meubles, rue Saint-Nicolas. (354)

A VENDRE

Comptoir, Rayons
Et Enseigne

S'adresser à M^{me} BARDOU, rue Dacier, 47. (344)

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Bailly, SAUMUR

Chez M. A. COURTET

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement

SPLENDIDE SERVICE VENITIEN en cristal toutes nuances : blanc, jaune ou bleu, composé de 52 PIÈCES, soit : 4 douzaines verres à vin, bordsaux, flûtes et champagne et 4 carafes pour eau et vin, que la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE FABRICANTS REUNIS DE FAIENCE & CRISTALLERIE, 67, Rue de Chabrol, Paris, expose solennellement emballé en caisse et franco de port dans tous les départements contre mandat-poste de 15 fr. Restitution immédiate de l'argent aux non satisfaits.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LES VÉRITABLES
EAU et POUDRE de BOTOT
Blanchissent les Dents
Raffermissent les Gencives

ENTREPOT GÉNÉRAL : USINE
17, Rue de la Paix, Paris (Levallois-Perret)
Anc^e 222, Rue Saint-Honoré.
Se vendent chez les principaux Colfleurs, Parfumeurs et Bazar.
Exiger la Signature

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. 0,40
Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. 0,50.

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. 0,55.

Goûtez : la Crème de Marrons « Cèvenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MAI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Nord		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	89 40	Banque de France	4260	Orléans	1420	Oblig. f. 1877 3 0/0 r. à 400	381	Compagnie parisienne du Gaz	382 50
3 0/0 amortissable	92 85	Banque d'Escompte	520	Ouest	980	— f. 1879 3 0/0 r. à 500	167	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	38
4 1/2 1883	106	Comptoir national d'Escompte	610	Compagnie parisienne du Gaz	1345	— f. 1879 3 0/0 r. à 500	467 75	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb à 1,000	38
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1305	Transatlantique	632 50	— f. 1880 3 0/0 r. à 500	463	— 6 0/0 2 ^e série	113
Oblig. 1855-60 3 0/0	539	Crédit Industriel et Commercial	605	Canal de Panama	39	— f. 1883 3 0/0 r. à 500	403	— obligations à lots	586
— 1865 4 0/0	531 50	Crédit Lyonnais	725	— Suez	2320	— f. 1885 3 0/0 r. à 500	460	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	415 75	Crédit Mobilier	465	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	405	— Dépôts et Comptes courants	600	Autrichien 4 0/0 or	94 20	Est 3 0/0 anc. r. à 500	427 50	Emprunt russe 1862 5 0/0	97 15
— 1875 4 0/0	527	Société Générale	475	Dette d'Égypte 6 0/0	484 75	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	429 50	— 1889 4 0/0	10 25
— 1876 4 0/0	527 50	— Est	830 25	Extérieur 4 0/0	74 60	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	431	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1886 3 0/0	399	— Paris-Lyon-Méditerranée	1401 25	Hongrie 4 0/0 or	89 60	Nord 3 0/0 r. à 500	436	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	527 50	Midi	1248 25	Italie 5 0/0	95 35	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	433	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	507 50
				Portugal 4 1/2 1888	471 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	429 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,